

AR Prefecture

046-200092138-20250409-20250409050-DE  
Reçu le 16/04/2025

COMITE ADMINISTRATIF 2024 :

SYNDICAT MIXTE  
**DORDOGNE  
MOYENNE  
CÈRE AVAL**

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE



**AR Prefecture**

046-200092138-20250409-20250409050-DE  
Reçu le 16/04/2025

*Sommaire :*

**Présentation**

**I. LE CADRE GENERAL**

**II. RESULTATS 2024**

**III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- a) GENERALITES
- b) ANALYSES DES DEPENSES
- c) ANALYSES DES RECETTES
- d) LA FISCALITE

**IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

- a) GENERALITES
- b) ANALYSES DES DEPENSES
- c) ANALYSES DES RECETTES
- d) DETAIL DES OPERATIONS REALISEES 2024 (dont restes à réaliser) :
- e) DEPENSES / RECETTES FINANCIERES (hors opérations) REALISEES

**V. LA DETTE**

**VI. LES DONNEES SYNTHETIQUES – Récapitulation**

Présentation :  
**AR Prefecture**

046-200092138-20250409-20250409050-DE

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) a été créé par arrêté DCL/2019/067 du 31 décembre 2019 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ses statuts ont été modifiés par arrêté interpréfectoral DCL/2022/107 du 23 décembre 2022 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (adhésion de la communauté d'agglomération TULLE AGGLO pour une partie de son territoire) ce qui porte ses membres à 6 :

- département du Cantal : Communauté de communes LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE,
- département de la Corrèze : Communauté d'agglomération TULLE AGGLO et Communauté de communes XAINTRIE VAL'DORDOGNE,
- département du Lot : Communautés de communes CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE, GRAND FIGEAC et CAUSSE DE LABASTIDE MURAT.

La population totale regroupée s'élève à 70 929 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (sources DGCL/INSEE).

## I. LE CADRE GENERAL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat et sera consultable sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures des bureaux ou le site INTERNET [www.smdmca.fr](http://www.smdmca.fr).

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, universalité, unité budgétaire, équilibre et sincérité.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le président. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Le compte administratif 2024 a été approuvé le 9 avril 2025 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures (les bureaux sont depuis janvier 2024 au 134 avenue Charles de Verninac 46110 VAYRAC).

## II – RESULTATS 2024

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés		875 636.47		314 998.50
Opérations 2024	915 347.49	1 033 161.20	1 028 718.20	796 629.13
TOTAUX	915 347.49	1 908 797.67	1 028 718.20	1 111 627.63
Résultats de clôture		<b>993 450.18</b>		<b>82 909.43</b>
Restes à réaliser			1 026 113.64	907 481.40
TOTAUX CUMULES	915 347.49	1 908 797.67	2 054 831.84	2 019 109.03
RESULTATS DEFINITIFS avec RAR		993 450.18	35 722.81	

Les sections de fonctionnement et investissement structurent ce budget :

- d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents, les dépenses d'entretien et de maintenance bien mobiliers et immobiliers pour les dépenses et les participations des EPCI membres et des subventions des partenaires financiers pour les recettes ;

- de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir (travaux, acquisition de biens et les subventions).

046-200092138-20250409-20250409050-DE

Reçu le 16/04/2025

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### a) GENERALITES

Le budget de fonctionnement permet au syndicat d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Le syndicat pratique le rattachement des charges et des produits

Pour ce budget :

Les recettes de fonctionnement correspondent en grande partie aux participations des 6 communautés de communes membres et aux diverses subventions (Europe, Etat, Régions Occitanie / Auvergne Rhône Alpes / Nouvelle Aquitaine, Départements Lot / Cantal / Corrèze et Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)/Fonds privés).

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 988 639.95 euros, qui avec le report de l'excédent et les opérations d'ordre, porte à 1 908 797.67 euros le total général de recettes.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des biens mobiliers et immobiliers, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les indemnités des élus, ...

Les charges de personnel représentent 65.59 % des dépenses de fonctionnement réelles.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 793 161.51 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité à financer ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe deux principaux types de recettes :

- les participations des 6 EPCI membres ;
- les subventions (Europe / Etat / Régions / Départements / AEAG).

#### b) ANALYSES DES DEPENSES REALISEES :

Dépenses	Prévisions 2024	Réalisations 2024
011- Dépenses courantes	674 586.60	225 953.21
012- Dépenses de personnel	592 981.74	520 268.85
65- Autres charges de gestion courante	73 779.33	39 493.65
66- Charges financières	7 424.36	7 424.36
67- Charges exceptionnelles	60 000.00	21.44
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 408 772.03</b>	<b>793 161.51</b>
042-Opérations d'ordre	122 185.98	122 185.98
023- Virement à la section d'investissement	600 265.74	0.00
<b>Total général</b>	<b>2 131 223.75</b>	<b>915 347.49</b>

**011 - Dépenses courantes** (soit 28.49 % des dépenses réelles de fonctionnement) : dépenses nécessaires au fonctionnement du syndicat dont eau, électricité, fournitures diverses, location de biens immobiliers et mobiliers, travaux et maintenances divers, frais de télécommunications et d'affranchissement, mais aussi la gestion de la végétation et des embâcles, la sécurisation parcours de loisirs nautiques, les frais

enquêtes publiques pour les Plans Pluriannuels de Gestion par Bassin Versant, et les travaux de continuité écologique.

042 - **Dépenses de personnel** (soit 65.59 % des dépenses réelles de fonctionnement) : rémunérations des agents : 9 agents (titulaires / non titulaires) au 31 décembre 2024.

65 - **Autres dépenses de gestion courante** (soit 4.98 % des dépenses réelles de fonctionnement) dont indemnités des élus.

66 - **Dépenses financières** (soit 0.94 % des dépenses réelles de fonctionnement) : intérêts de prêts.

042 - **Opérations d'ordre de section à section** : cette somme est également en recette d'investissement ; il s'agit d'amortissements qui comptabilisent la dépréciation des immobilisations intégrées dans l'inventaire et cela permet de constituer un autofinancement pour leur renouvellement

023- **Virement à la section d'investissement** : ressources dégagées du fonctionnement pour financer les investissements.

#### c) ANALYSES DES RECETTES REALISEES :

Recettes	Prévisions 2024	Réalisations 2024
013- Atténuations de charges	3 799.97	11 149.81
74- Subventions/Participations	506 641.06	976 476.63
75- Autres produits de gestion courante	700 625.00	1.19
77- Recettes exceptionnelles	0.00	1 012.32
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 211 066.03</b>	<b>988 639.95</b>
042-Opérations d'ordre entre sections	44 521.25	44 521.25
002- Excédent brut reporté	875 636.47	875 636.47
<b>Total général</b>	<b>2 131 223.75</b>	<b>1 908 797.67</b>

013- **Atténuations de charges** (soit 1.13 % des recettes réelles de fonctionnement) : Remboursements des rémunérations et charges du personnel non titulaire suite aux arrêts maladie.

74- **Subventions et participations** (soit 98.77 % des recettes réelles de fonctionnement) : aides des partenaires financiers (Europe, Etat, Régions, Départements, Agence de l'Eau Adour Garonne) + dont participations des communautés de communes membres.

CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE (46)	450 000.00
XAINTRIE VAL'DORDOGNE (19)	114 550.01
GRAND FIGEAC (46)	81 113.40
LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE (15)	41 996.99
TULLE AGGLO (19)	11 139.83
CAUSSE LABASTIDE MURAT (46)	1 749.39

75- **Autres produits de gestion courante** (soit 0.00012 % des recettes réelles de fonctionnement) : Régularisation des centimes pour prélèvements à la source (DGFIP).

77- **Recettes exceptionnelles** (soit 0.10 % des recettes réelles de fonctionnement).

042 - **Opérations d'ordre de section à section** : cette somme est également en dépense d'investissement ; il s'agit d'amortissements de subventions d'équipement versées pour les communes et leurs établissements publics.

002- **Excédent brut reporté** : il s'agit de la reprise du résultat de l'année 2023 (différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement au 31/12/2023)

d) LA FISCALITE : sans objet

#### IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) GENERALITES

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrente et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long termes. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Reçu le 16/04/2025

Le budget d'investissement regroupe :

– en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, des travaux.

– en recettes : les subventions, les emprunts, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçus en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) ANALYSES DES DEPENSES (RAR = restes à réaliser)

Dépenses	Prévisions 2024	CA 2024	RAR
16 - Emprunts	52 020.12	52 020.11	0.00
20- Etudes (*)	441 481.22	88 752.24	175 402.21
204- Subventions d'équipement versée	24 480.00	0.00	24 480.00
21- Acquisitions (*)	130 162.82	57 570.89	25 264.00
23- Travaux (*)	2 705 726.82	620 255.81	780 789.43
45 - Opérations compte de tiers (*)	503 899.30	63 465.28	20 178.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 857 770.28</b>	<b>882 064.33</b>	<b>1 026 113.64</b>
040 - Opérations d'ordre entre sections	44 521.25	44 521.25	0.00
041 - Opérations patrimoniales	127 835.43	102 132.62	0.00
<b>Total général</b>	<b>4 030 126.96</b>	<b>1 028 718.20</b>	<b>1 026 113.64</b>

c) ANALYSES DES RECETTES :

Recettes	Prévisions 2024	CA 2024	RAR
10- Dotations, fonds divers et réserves	274 683.50	42 377.93	0.00
13 – Subventions (**)	1 912 657.46	468 856.04	853 034.48
16 – Emprunts (**)	137 000.00	0.00	0.00
27 – Autres immobilisations financières	0.00	10 000.00	0.00
45 - Opérations compte de tiers (**)	540 500.35	51 076.56	54 446.92
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 864 841.31</b>	<b>571 444.65</b>	<b>907 481.40</b>
040 - Opérations d'ordre entre sections	122 185.98	122 185.98	0.00
041 - Opérations patrimoniales	127 835.43	102 132.62	0.00
001-Solde d'investissement reporté	314 998.50	314 998.50	0.00
021-Virement de la section de fonctionnement	600 265.74	0.00	0.00
<b>Total général</b>	<b>4 030 126.96</b>	<b>1 111 627.63</b>	<b>907 481.40</b>

d) DETAIL DES OPERATIONS REALISEES 2024 (dont restes à réaliser) :

N° Prog	Définition des programmes	Dépenses (*)	Recettes (**)
12702	Travaux SAL Sourdoire	41 654.40	0.00
16118	Gestion écoulements bassin ruisseau Lucques - PUYBRUN	210 202.38	77 815.00
16221	Bassin écrêtement Labrunie – ST LAURENT LES TOURS	15 396.00	0.00
16222	Bassin écrêtement Fontvieille – ST LAURENT LES TOURS	17 436.00	12 350.50
17439	Aménagement protection contre crues traversée BETAÏLLE	1 170.00	6 060.00

201712702	Mise en œuvre mutualisation SALS	0.00	1 200.00
20172310404	Suivi travaux confluence Ouyse Dordogne - LACAVE	0.00	1 385.00
201836101	Etude préliminaire aménagement Bras CARENNAC	82 210.80	30 582.30
20184001	Acquisitions matériels	41 103.72	0.00
20192310404	Suivi travaux confluence Ouyse Dordogne - LACAVE	0.00	1 519.00
201923107	Etude restauration bras de la Borgne Phase 1	3 390.00	4 090.51
20212310604	LIFE DORDOGNE Bras mort Boutière - CREYSSE	12 441.96	127 558.68
202123601	Restauration hydromorphologique Borrèze - SOUILLAC	24 480.00	0.00
202123701	Accompagnement mise en défens cours Eau Point Abreuvement – BV Mamoul / Ouyse / Alzou	458 531.61	376 304.85
2021241001	Inventaire naturalistes Habitats – Faune-Flore	7 600.00	0.00
2021241002	Etude faisabilité remise en fond de talweg du Chadiot ARGENTAT	10 380.00	4 325.25
202133201	Travaux de reconnexion du Tabela	30 960.00	12 575.00
202321801	Restauration corridor rivulaire Tournefeuille	27 304.80	13 839.50
21801	Restauration corridor rivulaire Tournefeuille 2024	22 261.92	9 275.80
2310404	Suivi 2023 travaux confluence Ouyse Dordogne - LACAVE	1 725.00	0.00
2310602	LIFE DORDOGNE Bras mort Cabrette	19 030.09	9 514.75
2310605	LIFE DORDOGNE Travaux désenrochements Sous-Castels FLOIRAC	181 966.38	287 923.80
2310606	LIFE DORDOGNE Travaux désenrochements Blanzaguet	198 897.00	126 488.50
2310607	LIFE DORDOGNE Travaux Gravière Reingues	19 977.06	0.00
23304	Pêches inventaire	7 548.00	3 145.00
23504	Diagnostic hydromorphologique du Mamoul	16 620.00	6 925.00
23700	Restauration Zones Humides Phase 1	37 116.38	52 846.70
23702	CPT BAVE MAMOUL CERE – Etude érosion ruissellement	13 070.22	0.00
23706	CPT BAVE MAMOUL CERE - Animation PAEC 46	28 451.70	11 855.09
23707	CPT BAVE MAMOUL CERE - Animation PAEC 15	10 094.50	4 206.04
23708	Restauration de frayères sur la Maronne	3 942.00	56 658.50
23710	CPT BAVE MAMOUL CERE – Réseau Mesures qualité	37 411.63	0.00
23905	Restauration corridor rivulaire Ouyse Alzou	18 474.60	7 697.75
23906	Restauration hydromorphologique 2025 - Rudelle	3 462.00	0.00
24101	Inventaire Écrevisses Foulissard	4 410.00	1246142.52
33202	AAP – Appui méthodologique et actions communication	33 380.40	13 908.5

33204	AAP- Elaboration strategie actions BV BAVE – Bassin de vie de SAINT CERÉ	97 650.00	40 687.50
40108	Travaux caté accès de Guges	768.00	0.00
706	Travaux de topographie	2 982.00	0.00
712	Communication – Plaquette/Graphisme – Photos/vidéos	2 574.03	0.00
716	AAP EDUC'EAU	26 440.00	21 152.00
45802	Mobilisation champs expansion crue plaine Mamoul	0.00	15 473.34
45812	Travaux amélioration libre écoulement négreval – GAGNAC SUR CERÉ	0.00	37 250.42
45815	Reprise passe poissons Moulin de Barroi Négreval – GAGNAC SUR CERÉ	0.00	3 134.00
45827	Etude continuité écologique Maronne-Escalmels-Mamoul	83 643.28	49 665.72
	<b>TOTAL</b>	<b>1 856 157.86</b>	<b>1 427 414.00</b>

e) DEPENSES / RECETTES FINANCIERES REALISEES (hors opérations) :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16 - Emprunts	52 020.11	001-Solde d'investissement reporté	314 998.50
040 - Opérations d'ordre entre sections	44 521.25	10- Dotations, fonds divers	42 377.93
041 - Opérations patrimoniales	102 132.62	27 – Autres immobilisations financières	10 000.00
		040 - Opérations d'ordre entre sections	122 185.98
		041 - Opérations patrimoniales	102 132.62
<b>Total général</b>	<b>198 673.98</b>	<b>Total général</b>	<b>591 695.03</b>

## V. LA DETTE

Deux emprunts ciblés sur des opérations pour un seul EPCI (dépenses territorialisées) :

- Emprunt réalisé en 2019 pour la somme de 500 000.00 euros (durée 15 ans)

Echéance 2024 : Capital = 33 333.32 euros / Intérêts = 4 410.83 euros

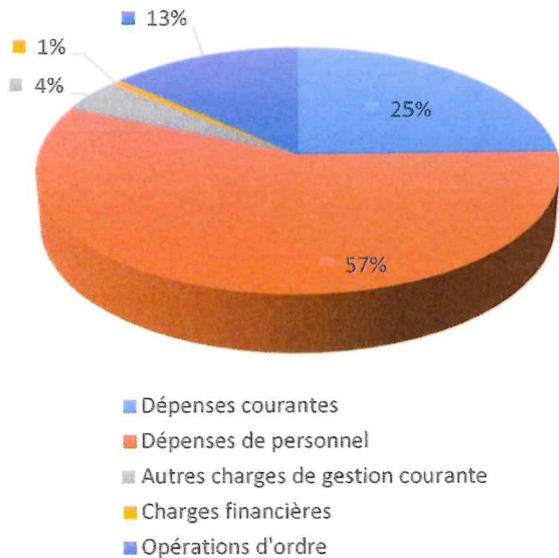
- Emprunt réalisé en 2022 pour la somme de 400 000,00 euros (durée 20 ans)

Echéance 2024 : Capital = 18 686.79 euros / Intérêts = 3 013.53 euros

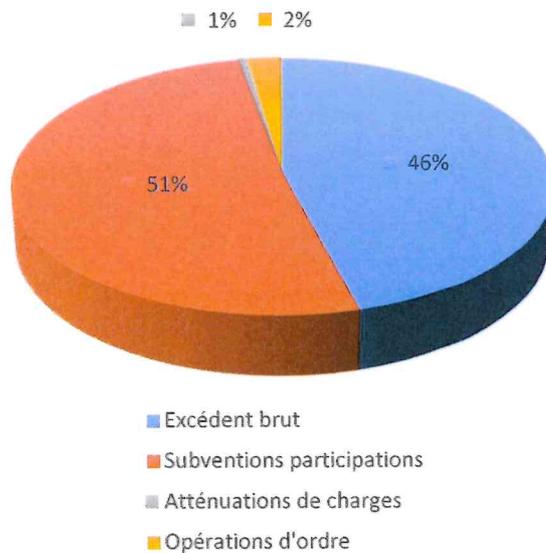
VI. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF

046-200092138-20250400-20250409050-DF  
 Reçu le 16/09/2023

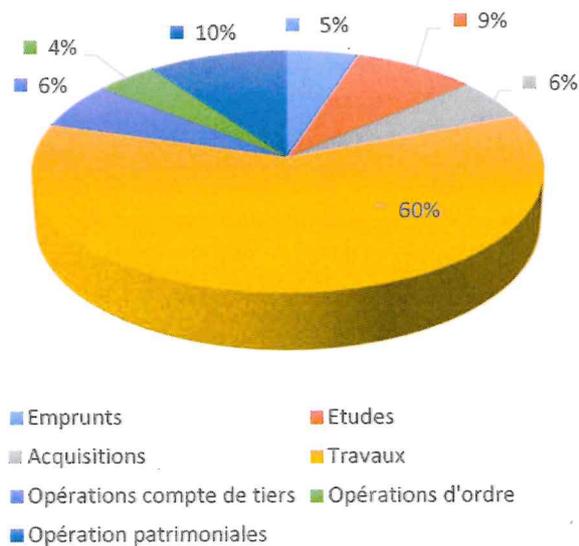
**Section fonctionnement :  
dépenses**



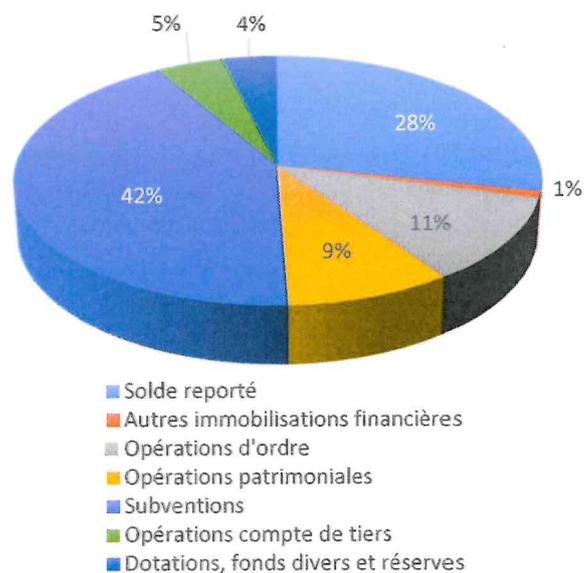
**Section fonctionnement :  
recettes**



**Section investissement :  
dépenses**



**Section investissement :  
recettes**



Le Président,

Loïc LAVERGNE AZARD



*Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*

**AR Prefecture**

046-200092138-20250409-20250409050-DE  
Reçu le 16/04/2025